



REGLEMENT DE COURSE

2° manche de l'extreme challenge 2025

20 & 21 Juin – Domaine de Rochepaule & Village de Rochepaule

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'événement est organisé par le motoclub Team Rochepaule et se déroulera sur deux jours

- Vendredi 20 juin : Prologue et Super Enduro au Domaine de Rochepaule.
- Samedi 21 juin : Course principale sur une boucle de 45 km dans le village de Rochepaule.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Vendredi 20 juin – Prologue

- 07h30 - 12h00 : Control technique et administratif
- 15h00 - 19h00 : Prologue chronométré sur une piste tracée au Domaine de Rochepaule. (2 passages)
 - 19h00 - 20h30 : Les 30 meilleurs temps du prologue s'affrontent en élimination directe au chronos sur le circuit de Super Enduro du Domaine de Rochepaule.
- Finale: les 10 meilleures s'affrontent deux 1VS1
- Super Finale : Les deux meilleurs pilotes s'affrontent pour la victoire finale.
- 21h30 : Remise des prix du Super Enduro (Top 3).

Samedi 21 juin – Course Principale

- 11h00 : Départ de la course du Domaine de Rochepaule.
- Parcours : Boucle de 45 km dans le village de Rochepaule.
- Temps limite : 19h00 (Fin de la course).

Nombre de tours par catégorie

- Gold 3 tours
- Argent 2 tours
- Bronze & Féminines : 1 tour

Remise des prix (20h00)

Repas des pilotes du samedi soir (compris dans le prix de l'inscription)

Les récompenses seront attribuées aux 3 meilleurs pilotes dans les catégories suivantes :

- ✓ Féminines
- ✓ Gold Junior
- ✓ Gold Vétérans
- ✓ Gold Open
- ✓ Argent
- ✓ Bronze
- ✓ Meilleur Team (inscrite à l'extreme challenge 2025)
- 🏆 Scratch (classement général) – Prime aux 3 premiers comme suit:
 - 🥇 1500 Euros 🥈 800 Euros 🥉 500 Euro

ARTICLE 3 : RÈGLEMENT TECHNIQUE

3.1 – Conformité des motos

Les motos doivent être :

- ✓ Homologuées selon le règlement FFM en vigueur.
- ✓ Équipées de pneus arrière homologués FIM.
- ✗ Motos de trial interdites.

3.2 – Équipement obligatoire des pilotes

- ◆ Casque homologué CE
- ◆ Gants, bottes, tenue complète avec protections.
- ◆ Protection dorsale EN 1621-2 et pectorale EN 14021 obligatoires.

ARTICLE 4 : RÈGLEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le respect de la nature est une priorité. Des règles strictes seront appliquées :

4.1 – Zones protégées & Respect des parcours

- 🌿 Interdiction absolue de rouler en dehors des sentiers balisés.
- ⚠️ Sanction immédiate en cas de non-respect : disqualification.

4.2 – Tapis environnementaux

- Obligation d'utiliser un tapis environnemental sous la moto dans le paddock pour protéger l'environnement d'éventuelles fuites d'huile et d'essence.

4.3 – Déchets et Tear-offs interdits

-  Les pilotes et accompagnateurs doivent ramasser leurs déchets.
-  Interdiction des tear-offs (films jetables des masques).

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

-  Présence d'une équipe médicale sur site pendant toute la durée de l'événement.
-  Briefing pilote obligatoire avant le départ de chaque épreuve.
-  Sur les parties de route ouvertes le code de la route s'applique
-  Sur les zones Paddock et les zones spectacles port du casque obligatoire
Pas de roue arrière et roulage au pas

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS & LICENCES

-  Inscription obligatoire avant via notre site web www.domainederochepaule.com
-  Licence FFM valide obligatoire ou LAJ disponible sur le site FFM.fr
-  Permis de conduire
- Assurance

Toutes personnes désirant faire du business sur l'événement est prier d'en informer les organisateur

ARTICLE 7 : SANCTIONS

Tout non-respect du règlement entraînera des sanctions immédiates :

-  Pénalités de temps pour non-respect des consignes de course.
-  Disqualification en cas de non-respect des règles environnementales ou de sécurité.

15 jours avant la course une nota bene sera envoyé par mail aux pilotes.

 Bonne course à tous et que le meilleur gagne ! 

-mairie de -

ROCHEPAULE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

